

Appel de Luxembourg

Pour l'interdiction des amalgames dentaires au mercure

Coordination:

AKUT asbl

137, rue de Mühlenbach

L-2168 Luxembourg

tel. +352 22 33 75

fax +352 22 28 73

info@akut.lu

**European Academy for
Environmental Medicine e.V.**

Juliuspromenade 54

D-97070 Würzburg

tel. +49 931 35 34 830

fax +49 931 57 31 31

europaem@europaem.de

Appel de Luxembourg

Pour l'interdiction des amalgames dentaires au mercure

Invités par l'ONG luxembourgeoise « AKUT asbl » et « l'European Academy for Environmental Medicine » (EUROPAEM) et sous le Haut Patronage du Ministre de la Santé luxembourgeois, d'éminents scientifiques, chercheurs, médecins, hommes politiques et représentants d'ONG et d'associations de patients se sont réunis à Luxembourg pour débattre et pour attirer l'attention sur les risques considérables en matière de santé et d'environnement du mercure des amalgames dentaires.

A la fin de cette conférence internationale, les participants ont lancé l'appel solennel qui suit à l'adresse de la Commission européenne, du Parlement Européen et à l'adresse de toutes les autorités sanitaires endéans et en dehors de l'Europe afin de décider, le plus rapidement possible, l'interdiction du mercure dans les matériaux dentaires.

Appel de Luxembourg

Les signataires, participants de la Conférence internationale de Luxembourg et/ou partisans des objectifs de cette conférence :

- considérant la toxicité scientifiquement démontrée et donc le potentiel nuisible à la santé et à l'environnement du mercure et des liaisons du mercure
- considérant les efforts de L'UNEP ainsi que la Communication de la Commission Européenne au Conseil et au Parlement européen concernant la stratégie communautaire relative au mercure
- prenant acte de la résolution du Parlement européen concernant cette stratégie communautaire et tenant compte de la remise en question et des réserves y contenues relatives à l'utilisation des amalgames dentaires au mercure
- se référant au fait que depuis longtemps déjà, tant sur le plan européen qu'international, des scientifiques et chercheurs indépendants, des médecins de l'environnement, des médecins et dentistes critiques ainsi que des représentants d'ONG et d'associations de patients ne cessent de prévenir les responsables politiques et l'opinion publique des dangers du mercure, notamment aussi dans le cadre de la médecine dentaire
- vu le fait que ces avertissements s'appuient entre autre aussi sur l'application du principe de précaution et sur une politique de prévention environnementale et sanitaire responsable
- considérant l'évidence scientifique de plus en plus concrète de troubles de santé et de maladies chroniques induits par le mercure dentaire

- s'appuyant sur le fait que l'amalgame au mercure n'est pas un alliage stable, mais un mélange qui dans la durée conduira à la libération de mercure et d'autres métaux
- considérant que tant des essais sur animaux que sur des cellules vivantes ainsi que des études d'obduction chez l'homme montrent de forts indices quant à la concentration de ces métaux dans les cellules, tissus et organes humains
- considérant que c'est surtout la vapeur mercurielle qui est absorbée facilement et qui est accumulée dans les cellules et tissus
- relevant le fait que le mercure accumulé par la vapeur mercurique constitue une accumulation primaire et importante à laquelle s'ajoutent d'autres sources ou formes de mercure présentes dans la chaîne alimentaire
- considérant que cette accumulation de mercure peut provoquer des maladies chroniques en fonction de la dose, du temps et du moment de l'exposition, de la susceptibilité individuelle et du fonctionnement des mécanismes de détoxification innés ou acquis
- se référant au fait que dans les pays industrialisés le mercure dentaire constitue la seconde source de pollution de l'environnement et de la chaîne alimentaire
- avertis du potentiel de nuisance pour la santé du mercure et notamment :
 - de la toxicité cellulaire en général et de la toxicité pour les membranes cellulaires
 - de la neurotoxicité
 - de son potentiel de modulation du système immunitaire et de son immunotoxicité
 - de ses effets négatifs pour le système endocrinien
 - de ses risques pour la fertilité
 - et pour le développement embryonal et fœtal
- considérant donc que de nombreux troubles de santé et des maladies inflammatoires et dégénératives chroniques peuvent en découler
- considérant dans ce contexte que les études scientifiques se multiplient associant le mercure et les métaux dentaires avec des pathologies très graves
- concluant de ce fait que le mercure dentaire constitue non seulement un risque irresponsable pour beaucoup d'adultes, mais aussi pour toute vie pendant et après la grossesse

Sont d'avis

que les autorités de l'Union Européenne, l'OMS ainsi que les Ministères nationaux de la santé doivent tenir compte de façon sérieuse de ces avertissements de plus en plus nombreux

- **que la conclusion en est que le mercure doit être interdit dans les matériaux dentaires le plus vite possible**

Luxembourg, 10th November 2007

Jean Huss

AKUT asbl, LUXEMBOURG

Dr. Kurt E Müller

European Academy for Environmental Medicine e. V., GERMANY

Marie Grosman

Prof. agrégée de biologie,
Association Non au mercure dentaire, FRANCE

Prof. Boyd E. Haley

Professor of Chemistry-Biochemistry, University of Kentucky, Lexington, USA

Dr. Graeme Munro-Hall

International Academy of Oral Medicine and Toxicology, UNITED KINGDOM

Dr. Joachim Mutter

Institute of Environmental Medicine and Hospital Epidemiology
at the University Medical Center, Freiburg, GERMANY

Prof. André Picot

Directeur honoraire de Recherche CNRS
Président de l'Association de Toxicologie - Chimie ATC, Paris, FRANCE

Prof. Vera Stejskal

Associate Professor at University of Stockholm and First Faculty, Charles University Prague;
Danderyd, SWEDEN